



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement : personnel

Question écrite n° 85759

Texte de la question

En réponse à une question qui lui a été posée en novembre 2005 par un collègue parlementaire qui souhaitait savoir ce que le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche comptait faire pour aider concrètement les jeunes des quartiers difficiles, ce dernier a répondu qu'il comptait notamment affecter, à partir de janvier 2006, 5 000 assistants pédagogiques dans 1 200 collèges qui en ont particulièrement besoin, et qu'il comptait tripler le nombre de bénéficiaires de bourses sociales au mérite à la rentrée 2006, donc en attribuer 100 000. M. Éric Jalton prie donc M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir lui indiquer si les 5 000 assistants pédagogiques ont déjà été affectés et si les mesures précédemment annoncées seront applicables en outre-mer.

Texte de la réponse

Le dispositif des assistants d'éducation mis en place en juin 2003 a été complété pour prendre en charge la nouvelle mission de soutien scolaire aux élèves en difficulté. Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2005, 1 500 assistants pédagogiques ont été affectés dans trois cent quarante-quatre lycées où se concentrent les difficultés sociales et scolaires pour accomplir les fonctions d'appui au personnel enseignant pour le soutien et l'accompagnement pédagogiques. Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance de l'éducation prioritaire, les équipes éducatives seront renforcées par le recrutement, à compter de la rentrée scolaire 2006, de 3 000 assistants pédagogiques dans les collèges et les écoles des deux cent quarante-neuf réseaux « ambition réussite ». Leurs tâches consisteront en un soutien aux élèves : accompagnement de la scolarité, soutien scolaire, aide méthodologique, aide au travail personnel, études accompagnées. Elles seront exercées de manière individualisée ou en groupe restreint. Ces dispositions sont applicables dans les réseaux « ambition réussite » des départements d'outre-mer. Le nombre de bourses au mérite accordées aux collégiens les plus méritants qui poursuivent leur scolarité au lycée, passe à la rentrée 2006 de 28 000 à 100 000. Leur montant a été porté à 800 euros.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85759

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1448

Réponse publiée le : 5 septembre 2006, page 9354